

La Lettre du Maire N° 9



Ville de
Château-Arnoux-Saint-Auban

<https://www.facebook.com/MairieChateauArnouxSaintAuban/>
<http://www.chateau-arnoux-saint-auban.fr/>



Mars 2023

RÉUNION PUBLIQUE

Madame, Monsieur, Cher.e.s ami.e.s ,

Le Conseil Municipal de Château-Arnoux Saint-Auban votera début avril son budget annuel.

C'est l'un des actes majeurs de l'action municipale. Nous souhaitons associer, comme nous le faisons depuis 2020, l'ensemble de la population à cette présentation du budget 2023.

Depuis que vous nous avez fait confiance en nous confiant la gestion de cette commune, nous vous avons informés à chaque fois que cela était nécessaire, dans le Bulletin municipal ou dans la Lettre du maire, pour vous tenir au courant de l'évolution financière en fonction des contraintes subies par les collectivités territoriales.

Progressivement, les politiques nationales retirent aux élus locaux, les leviers fiscaux dont ils disposaient. Dans le même temps, les dotations décidées par les lois de finances se réduisent au point de ne représenter aujourd'hui qu'une infime part des recettes d'une commune comme la nôtre.

Comme dans la plupart des communes, l'équipe municipale a conduit une gestion très rigoureuse, ce qui a permis de maintenir les dépenses courantes. En 2022, les charges de fonctionnement n'ont progressé que de 1,6% malgré l'inflation, l'envol du coût de l'énergie, la revalorisation du point d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires de notre pays.

Des baisses de charges ont été obtenues dans plusieurs domaines, notamment en matière d'économies d'énergie, extinction de l'éclairage public, programme d'isolation des bâtiments communaux (école Paul Lapie et Crèche), renégociation des taux d'emprunts.

Malgré ces efforts constants et soutenus, notre commune ne parvient plus à dégager un bilan excédentaire, indispensable pour maintenir et développer les équipements municipaux, et pour dégager des moyens pour des réalisations futures.

Comment limiter plus encore les charges de fonctionnement sans remettre en cause les services à la population, dont chaque habitant profite en fonction de ses activités, la contribution communale aux actions sociales et solidaires, le maintien des équipements sportifs et culturels, l'ensemble des spécificités qui font l'attractivité de Château-Arnoux Saint-Auban ?

Comme nous l'avons fait depuis le début du mandat, nous souhaitons apporter aux habitant-e-s toutes les informations sur la conduite de la vie municipale.

Dans ce but, **nous vous invitons à participer à la réunion publique de présentation du Budget prévisionnel 2023 le :**

**Vendredi 31 MARS à 18h
à la Salle des Fêtes.**

Nous comptons sur vous
Cordialement,

Le Maire,
Conseiller départemental,

René VILLARD